



Syndicat mixte du
bassin du
gave de Pau

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2026

Note brève et synthétique retracant les informations financières essentielles du Syndicat, jointe au budget primitif 2026

Loi NOTRe (n°2015.991 du 6 août 2015, article 107)
Article L.5211-36 du CGCT modifié

Le Président



Michel CAPERAN

SOMMAIRE

1- CONTEXTE.....	3
1.1- CADRE REGLEMENTAIRE	3
1.2- STATUTS DU SMBGP	3
2- LE BUDGET 2026.....	4
3- SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BP 2026.....	5
3.1- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5
3.2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	11
4- SECTION D'INVESTISSEMENT DU BP 2026.....	14
4.1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14
4.2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	17
5- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE	19
6- AGREGATS FINANCIERS ET RATIOS LEGAUX.....	20
7- EFFECTIF DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNELS.....	20
8- CONCLUSION.....	21

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Affectation de la section de fonctionnement.....	4
Tableau 2 : Affectation de la section d'investissement.....	4
Tableau 3 : Budget primitif 2026.....	5
Tableau 4 : Dépenses de fonctionnement 2026 par chapitres et par fonctions.....	5
Tableau 5 : Etudes inscrites à l'article 617	7
Tableau 6 : Travaux inscrits à l'article 615232	8
Tableau 7 : Recettes de fonctionnement 2026 par chapitres et par fonctions	11
Tableau 8 : Cotisations et participations 2026 (hors subventions)	13
Tableau 9 : Dépenses d'investissement 2026 par chapitres et par fonctions.....	14
Tableau 10 : Etudes et travaux de la section d'investissement	16
Tableau 11 : Recettes d'investissement 2026 par chapitres et par fonctions	17
Tableau 12 : Perspectives d'évolution du besoin de financement annuel	19

Liste des figures :

Figure 1 : Dépenses de fonctionnement du BP 2026 par nature	6
Figure 2 : Dépenses de fonctionnement du BP 2026 par fonction	7
Figure 3 : Détails du chapitre 011 du BP 2026	9

Figure 4 : Recettes de fonctionnement du BP 2026 par nature.....	12
Figure 5 : Recettes de fonctionnement du BP 2026 par fonction	12
Figure 6 : Dépenses d'investissement du BP 2026 par nature.....	15
Figure 7 : Dépenses d'investissement du BP 2026 par fonction	15
Figure 8 : Recettes d'investissement du BP 2026 par nature.....	18
Figure 9 : Recettes d'investissement du BP 2026 par fonction.....	18

1- Contexte

1.1- Cadre réglementaire

Conformément à l'article L.5211-36 du code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants sont dans l'obligation de joindre au budget primitif et au compte financier unique une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le document suivant a pour objectif de répondre à ces dispositions législatives ; il est joint au budget primitif 2025, transmis au représentant de l'Etat et publié.

1.2- Statuts du SMBGP

Le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP) est un syndicat à la carte avec des compétences obligatoires et facultatives. Il intervient pour le compte de ses 8 EPCI-FP membres (Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, Communauté de communes Lacq-Orthez, Communauté de communes du Pays de Nay, Communauté de communes du Nord Est Béarn, Communauté de communes du Haut Béarn, Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et Communauté de communes du Béarn des Gaves).

Ses compétences obligatoires qui constituent la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) sont les suivantes (items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement) :

- aménagement de bassin ou de fraction de bassin hydrographique
- entretien et aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- défense contre les inondations et contre la mer
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Ses compétences facultatives sont :

- item 11° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (stations de mesures, bancarisation des données, observatoire hydrologique, etc.)
- item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (SLGRI, PAPI...)

Le SMBGP est également habilité à réaliser des prestations de services et des opérations de mandat pour le compte de tiers pour toute opération en lien avec la gestion des cours d'eau et leurs milieux associés.

2- Le budget 2026

Les principales orientations du budget primitif (BP) 2026 du Syndicat ont été présentées lors du débat sur les orientations budgétaires au cours de la séance du comité syndical du 17 décembre 2025.

Le budget 2026 a été voté à l'unanimité le 21 janvier 2026 par le comité syndical, après une affectation des résultats de l'exercice 2025 qui sont les suivants :

Tableau 1 : Affectation de la section de fonctionnement

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2025	3 257 747,40 €	3 358 368,29 €	100 620,89€
Résultat antérieur reporté (002)		4 421 957,84 €	4 421 957,84 €
Résultat à affecter			4 522 578,73 €

Tableau 2 : Affectation de la section d'investissement

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2025	752 000,26 €	1 010 396,33 €	258 396,07 €
Résultat antérieur reporté (001)		120 373,97 €	120 373,97 €
Solde d'exécution			378 770,04 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Par délibération n°1-2026, il a été décidé d'affecter les résultats comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31.12.2025 (EXCEDENT) : **4 522 578,73 €**

AFFECTATION EN RESERVE (1068) : **0,00 €**

RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) – EXCEDENT : **4 522 578,73 €**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) – EXCEDENT : **378 770,04 €**

Après intégration des résultats 2025, le budget primitif 2026 est équilibré en dépenses et en recettes et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Budget primitif 2026

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	7 116 980,73 €	7 116 980,73 €
Investissement	2 684 387,51 €	2 684 387,51 €

La répartition des principales recettes et dépenses des 2 sections est détaillée dans les paragraphes suivants.

3- Section de fonctionnement du BP 2026

3.1- Les dépenses de fonctionnement

Les valeurs de chaque chapitre de la section de fonctionnement sont présentées dans le Tableau 4.

Tableau 4 : Dépenses de fonctionnement 2026 par chapitres et par fonctions

Libellé	Pour mémoire, budget précédent (BP + BS + DM)	BP 2026	Fonctions
011 - Charges à caractère général	5 125 347,31 €	4 545 061,06 €	01 – Opérations non ventilables = 2 124 738,36 € 020 – Administration générale de la collectivité = 316 805,00 € 735 – Lutte contre les inondations = 182 688,94 € 76 – Préservation patrimoine naturel, risques technologiques = 1 920 828,76 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	560 000,00 €	570 000,00 €	021 – Personnel non ventilé = 570 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	31 352,00 €	32 223,00 €	01 = 100,00 € 020 = 550,00 € 031 – Assemblée délibérante = 31 573,00 €
66 - Charges financières	13 355,75 €	9 179,20 €	01 = 9 179,20 €
Total des dépenses	4 979 552,89 €	5 156 463,26 €	01 = 2 134 017,56 €

Libellé	Pour mémoire, budget précédent (BP + BS + DM)	BP 2026	Fonctions
réelles de fonctionnement			020 = 316 805,00 € 021 = 570 000,00 € 031 = 31 573,00 € 735 = 182 688,94 € 76 = 1 920 828,76 €
023 – Virement à la section d'investissement	1 760 021,18 €	1 911 445,26 €	01 = 1 911 445,26 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	117 339,68 €	49 072,21 €	01 = 49 072,21 €
Total dépenses d'ordre	1 877 360,86 €	1 960 517,47 €	01 = 1 960 517,47 €
Total dépenses (réelles + ordre)	6 856 913,75 €	7 116 980,73 €	01 = 4 094 535,03 € 020 = 317 355,00 € 021 = 570 000,00 € 031 = 31 573,00 € 735 = 182 688,94 € 76 = 1 920 828,76 €

Ces valeurs sont illustrées par la Figure 1 :

BP 2026 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

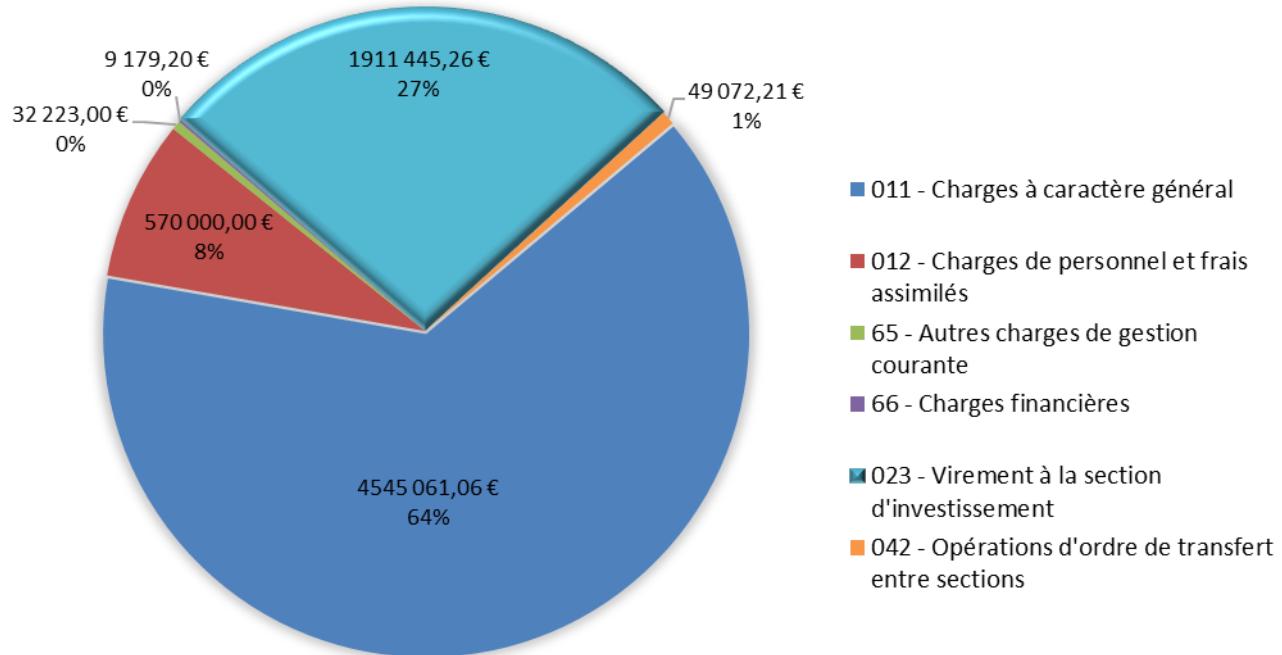


Figure 1 : Dépenses de fonctionnement du BP 2026 par nature

Depuis le passage en M57, une présentation fonctionnelle est obligatoire pour chaque section. La Figure 2 permet de présenter les dépenses de fonctionnement par fonction :

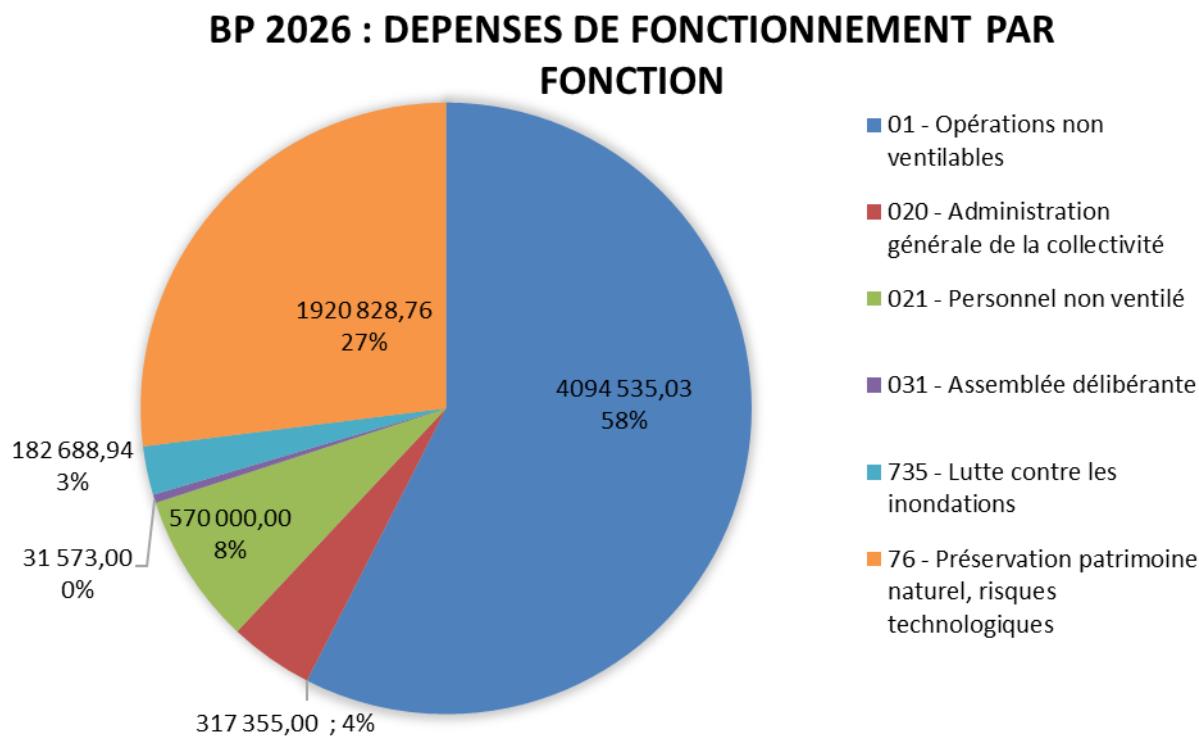


Figure 2 : Dépenses de fonctionnement du BP 2026 par fonction

- Les charges à caractère général (chapitre 011) représentent 63,9 % des projets de dépenses de fonctionnement. Elles comprennent notamment : les frais généraux de fonctionnement s'élevant à 287 k€ (bureaux, téléphones, électricité, contrats divers...), et 29 k€ pour des frais afférents aux enquêtes publiques.
- un volet « études » (article 617) d'un montant de 1 665 k€ :

Tableau 5 : Etudes inscrites à l'article 617

Libellé de l'étude	Montants prévus au BP 2026
Etude hydraulique Ousse (MP à 246 000 €)	6 600,00 €
Etude ZEC Luzoué (MP à 96 579 €)	37 820,00 €
Etude PPG DIG Juscle (MP à 58 890 €)	42 667,50 €
Etude hydraulique Juscle Hies Cazauran (MP à 120 945 €)	12 555,00 €
Complément étude sédimentaire gave de Pau	19 648,80 €
Etude DIG Gave (MP à 271 488 €)	271 488,00 €

Libellé de l'étude	Montants prévus au BP 2026
Etude Clamondé-Castetis (MP à 46 440 €)	17 640,00 €
Etude renaturation Escaraude	75 000,00 €
Etude dimension ouvrage sous RD Sallespis	15 000,00 €
Etude stratégie ZEC et ZH PAPI	100 000,00 €
Affection à venir	1 067 369,18 €
TOTAL	1 665 788,48 €

- un volet « travaux » d'un montant de 2 572 k€ :

Tableau 6 : Travaux inscrits à l'article 615232

Libellé des travaux	Montant prévus au BP 2026
Programme 2026 travaux Lagoin-Mouscle	80 000,00 €
Programme 2026 travaux Baise-Luzoué	60 000,00 €
Programme 2026 travaux Agle-Aulouze	70 000,00 €
Programme 2026 travaux Ousse	75 000,00 €
Programme 2026 travaux Oussere	10 000,00 €
Programme 2026 travaux Luz-Gest	75 000,00 €
Programme 2026 travaux Neez-Soust	65 000,00 €
Programme 2026 travaux Clamondé geule Henx	60 000,00 €
Programme 2026 travaux Juscle-Hies	80 000,00 €
Programme 2026 travaux Beez-Ouzom	65 000,00 €
Programme 2026 travaux Làa-Geu	80 000,00 €
Programme 2026 travaux affluents gave aval	60 000,00 €
Programme 2025 de gestion des affluents du gave	6 597,00 €
Entretien 2025 de la végétation et génie civil d'ouvrages	18 188,94 €

Entretien 2026 de la végétation et génie civil d'ouvrages	164 500,00 €
Programme 2025 de gestion du gave de Pau	12 907,46 €
Programme 2026 de gestion du gave de Pau	400 000,00 €
Renaturation de la Bastarde	120 000,00 €
Affectation à venir	1 070 274,18 €
TOTAL	2 572 467,58 €

BP 2026 - SYNTHESE CHAPITRE 011

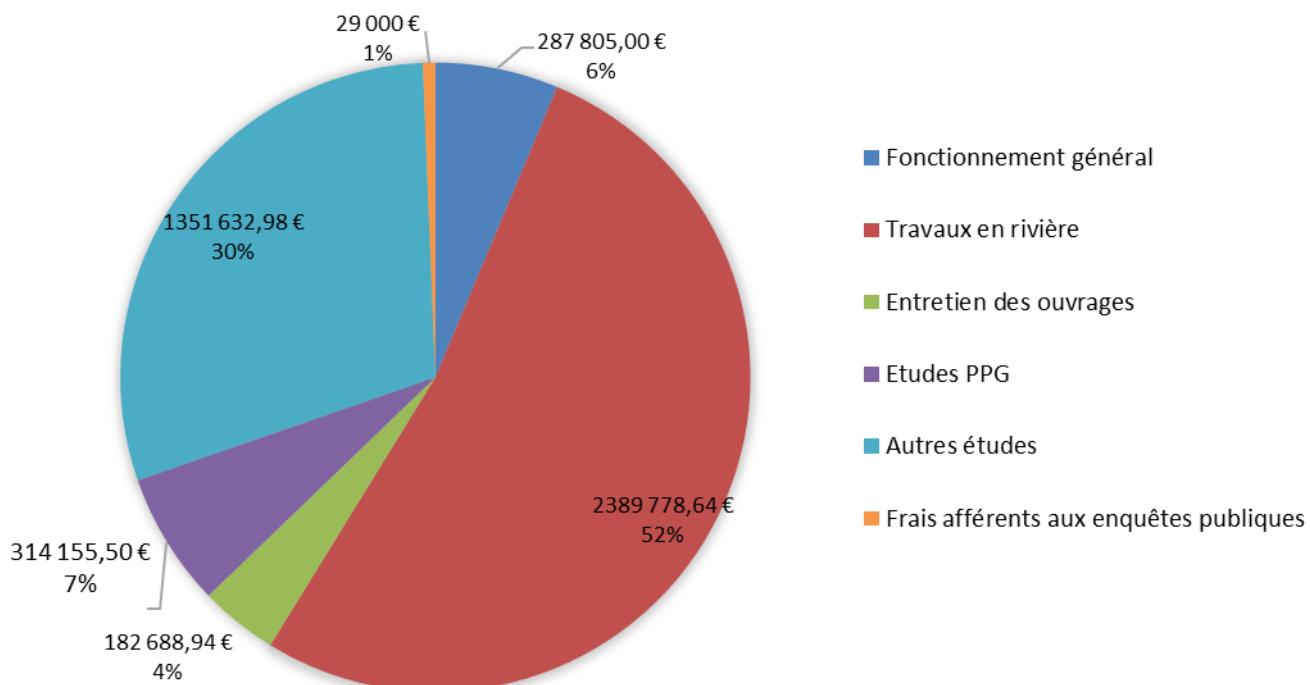


Figure 3 : Détails du chapitre 011 du BP 2026

- Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 12) regroupent toutes les dépenses de personnel qu'il soit titulaire ou contractuel : salaires, cotisations (URSSAF, retraite...). Elles représentent 8 % des dépenses de fonctionnement pour 2026.
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 0,5 % des dépenses de fonctionnement. Elles se composent essentiellement des indemnités versées aux élus.

- Les charges financières (chapitre 66) représentent moins de 0,1 % des dépenses de fonctionnement. Elles correspondent aux intérêts de prêts en cours (cf. §5).
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042), d'un montant de 49 072 €, correspondent à l'amortissement des immobilisations.
- Le virement prévisionnel à la section d'investissement représente 26,9 % des dépenses de fonctionnement.

3.2- Les recettes de fonctionnement

Les valeurs de chaque chapitre de la section de fonctionnement sont présentées ci-après :

Tableau 7 : Recettes de fonctionnement 2026 par chapitres et par fonctions

Libellé	Pour mémoire, budget précédent (BP + BS + DM)	BP 2026	Fonctions
013 – Atténuation de charges	6 000,00 €	9 000,00 €	020 - Administration générale de la collectivité = 9 000,00 €
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	30 700,00 €	1 500,00 €	735 – Lutte contre les inondations = 1 500,00€
74 - Dotations, subventions et participations	2 274 460,00 €	2 583 896,00 €	70 – Services communs = 2 184 500,00 € 735 – Lutte contre les inondations = 300 096,00 € 76 – Préservation patrimoine naturel, risques technologiques = 15 300,00 € 731 – Politique de l'eau = 84 000,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	6,00 €	6,00 €	021 – Personnel non ventilé = 6,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 311 166,00 €	2 594 402,00 €	020 = 9 000,00 € 021 = 6,00 € 70 = 2 184 500,00 € 731 = 84 000,00 € 735 = 301 596,00 € 76 = 15 300,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	
Total recettes réelles + d'ordre	2 312 019,04 €	2 594 402,00 €	020 = 9 000,00 € 021 = 6,00 € 70 = 2 184 500,00 € 731 = 84 000,00 € 735 = 301 596,00 € 76 = 15 300,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	4 421 957,84 €	4 522 578,73 €	01 – Opérations non ventilables = 4 522 578,73 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées	6 733 976,88 €	7 116 980,73 €	01 – Opérations non ventilables = 4 522 578,73 € 020 = 9 000,00 € 021 = 6,00 € 70 = 2 184 500,00 € 731 = 84 000,00 € 735 = 301 596,00 € 76 = 15 300,00 €

Ces valeurs sont illustrées sur les figures suivantes :

BP 2026 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

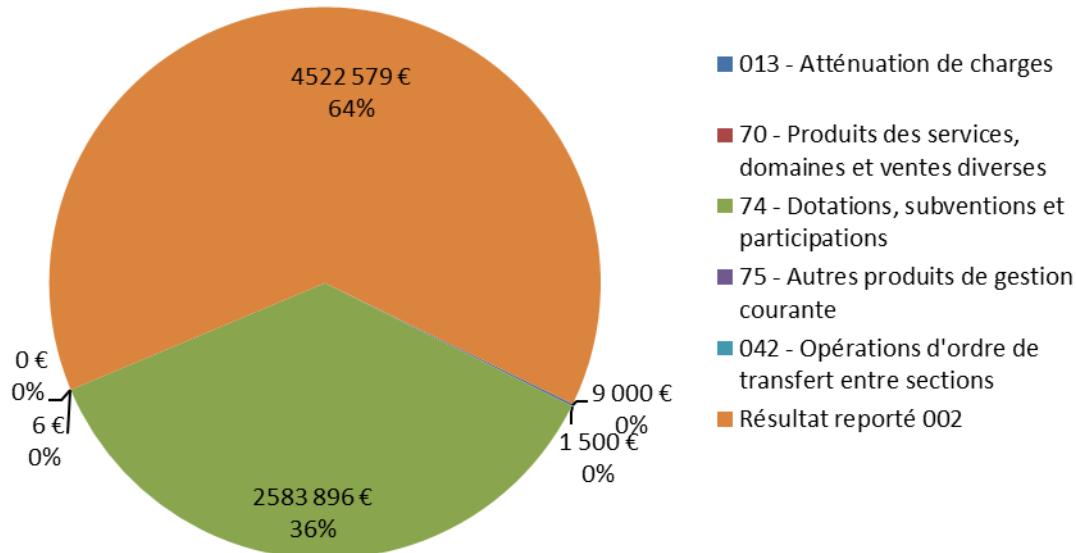


Figure 4 : Recettes de fonctionnement du BP 2026 par nature

BP 2026 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION

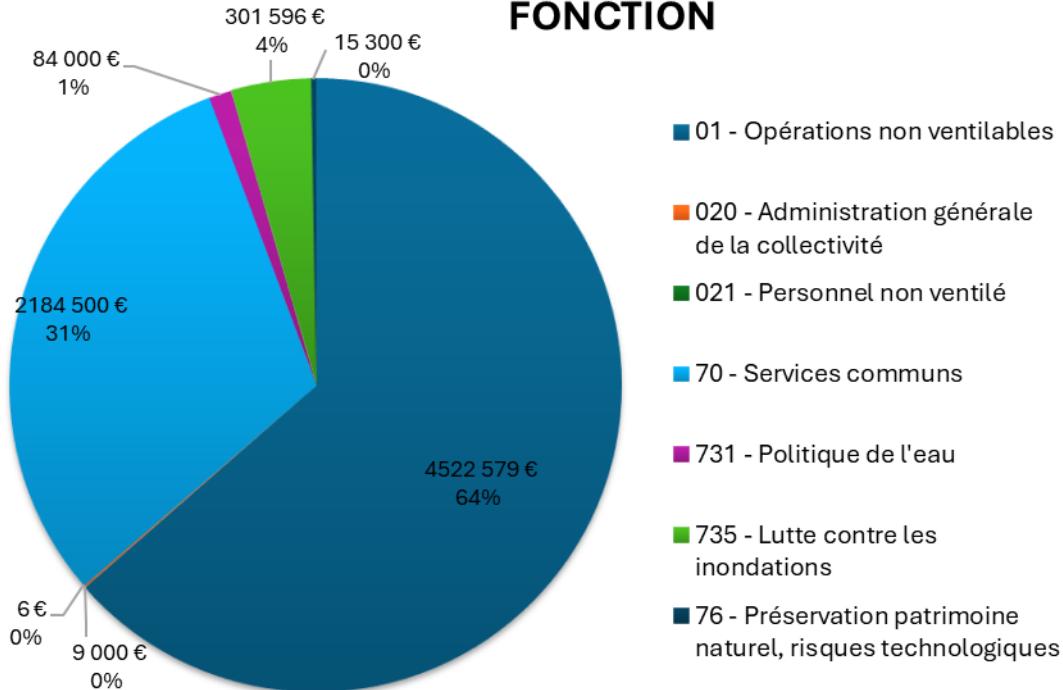


Figure 5 : Recettes de fonctionnement du BP 2026 par fonction

- Au chapitre 013, une enveloppe de 9 k€ est inscrite en atténuation de charges afin de prendre en compte la participation salariale aux titres-restaurant.
- Les produits des services, domaines et vente diverses (chapitre 70) représentent 0,5 % des recettes de fonctionnement. Il s'agit de participations des communes pour la pose de repères de crue sur leur territoire.
- Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) représentent 36,3 % des recettes de fonctionnement. Elles sont constituées par les cotisations des EPCI-FP adhérents ainsi que par des subventions et diverses participations dues au titre de conventions financières.

S'agissant des subventions notifiées à percevoir sur les dépenses 2026, sont attendus :

- 75 k € de subventions de l'Etat
- 324 k € de subventions de l'agence de l'eau

1 769, 8 k€ de subventions restant à percevoir ont été rattachés à l'exercice 2025 par un jeu d'écritures et ne figurent donc pas au projet de budget 2026.

Les opérations nouvelles inscrites au budget à engager en 2065 feront l'objet de demandes de subventions auprès des financeurs habituels. Ces subventions, une fois notifiées, viendront compléter les recettes en cours d'année. Elles permettront d'ajuster le montant des cotisations 2026 et/ou les programmes d'études et travaux.

Le tableau ci-dessous détaille le montant des cotisations des EPCI-FP adhérents, votées à l'occasion de la session consacrée aux orientations budgétaires, calculées sur la base des clés de répartition statutaires.

Tableau 8 : Cotisations et participations 2026 (hors subventions)

EPCI-FP	Rappel cotisations 2024 (BP + DM)	Rappel cotisations 2025 (BP + DM)	Cotisations 2026 (OB)
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	850 000,00 €	850 000,00 €	910 000,00 €
Communauté de communes Lacq-Orthez	582 500,00 €	582 500,00 €	582 500,00 €
Communauté de communes du Pays de Nay	365 000,00 €	400 000,00 €	440 000,00 €
Communauté de communes du Nord Est Béarn	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
Communauté de communes du Haut Béarn	33 000,00 €	33 000,00 €	25 000,00 €
Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans	52 000,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €
Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Communauté de communes du Béarn des Gaves	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Total :	2 057 500,00 €	2 122 500,00 €	2 184 500,00 €

- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) correspondent aux amortissements des « subventions d'investissement perçues » par le Syndicat.
- L'excédent de fonctionnement reporté suite à l'affectation des résultats représente 63,5 % des recettes de la section.

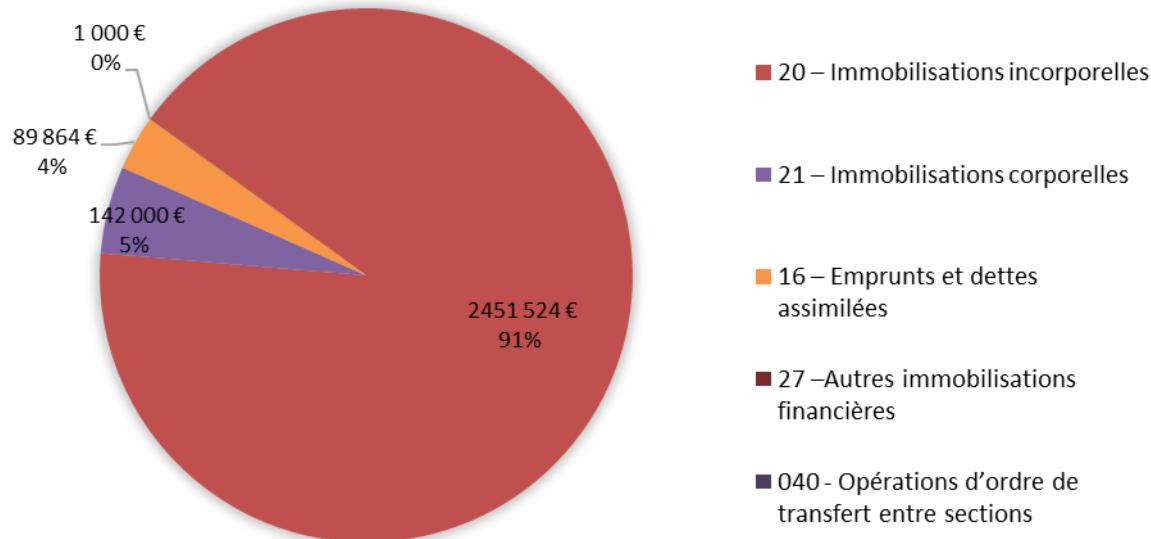
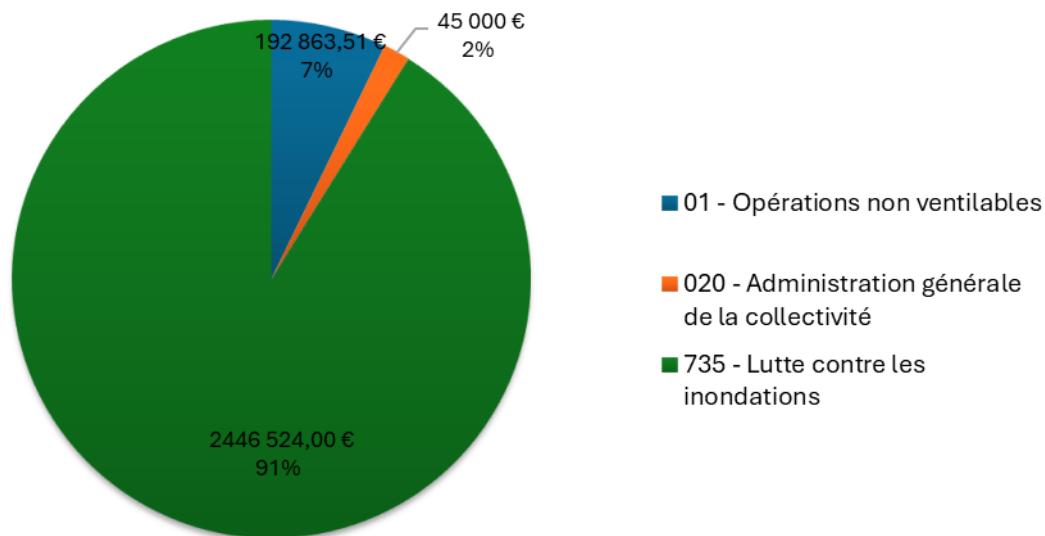
4- Section d'investissement du BP 2026

4.1- Les dépenses d'investissement

Les valeurs de chaque chapitre de la section d'investissement sont présentées dans le Tableau 9 et illustrées par les figures 6 et 7 :

Tableau 9 : Dépenses d'investissement 2026 par chapitres et par fonctions

Libellé	Pour mémoire, budget précédent (BP + BS + DM)	Restes à réaliser 2025	BP 2026	Fonctions
20 – Immobilisations incorporelles	2 129 211,13 €	0,00 €	2 451 524,00 €	020 – Administration générale de la collectivité = 5 000,00 € 735 – Lutte contre les inondations = 2 446 524,00 €
21 – Immobilisations corporelles	198 000,00 €		142 000,00 €	01 – Opérations non ventilables = 102 000,00 € 020 – Administration générale de la collectivité = 40 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	91 000,00 €		89 863,51 €	01 – Opérations non ventilables = 89 863,51 €
27 – Autres immobilisations financières	3 000,00 €		1 000,00 €	01 – Opérations non ventilables = 1 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	2 421 211,13 €	0,00 €	2 684 387,51 €	01 – Opérations non ventilables = 192 863,51 € 020 – Administration générale de collectivité = 45 000,00 € 735 – Lutte contre les inondations = 2 446 524,00 €
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	853,04 €			
041 – Opérations patrimoniales				
001 – Déficit d'investissement reporté				
Total dépenses (réelles + ordre)	2 422 064,17 €	0,00 €	2 684 387,51 €	01 – Opérations non ventilables = 192 863,51 € 020 – Administration générale de collectivité = 45 000,00 € 735 – Lutte contre les inondations = 2 446 524,00 €

BP 2026 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE*Figure 6 : Dépenses d'investissement du BP 2026 par nature***BP 2025 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION***Figure 7 : Dépenses d'investissement du BP 2026 par fonction*

- Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) représentent 91 % des dépenses de la section d'investissement. Elles comprennent notamment :

- un volet études d'un montant de 2 446 k€ :

Tableau 10 : Etudes et travaux de la section d'investissement

Libellé de l'opération	Montants prévus au BP 2026
Etude avant-projet digue de Bordes	145 123,00 €
Etude Luz de Labassère	12 800,00 €
Etude ouvrages Aressy-Meillon	113 812,00 €
Etude bassin écrêteur Abos-Parbayse	197 500,00 €
Etude bassin écrêteur Neez	130 000,00 €
Etude digue de Gelos	329 495,00 €
Etude mur anti-crue Nay	220 805,00 €
Etude bras de décharge Escaraude	46 461,00 €
Etude digue Puyoô Ramous	255 612,00 €
Etudes Baïse et Bastarde	64 116,00 €
Etude ZEC Laà Mondrans	50 000,00 €
Etude Mont Gouze	100 000,00 €
Etude réparation digue Abidos	10 000,00 €
Etude digue Artigueloutan	51 000,00 €
Etude digue d'Idron	112 800,00 €
Etude renaturation Castetarbe	50 000,00 €
Etude champ d'expansion de crue Saubagnac	100 000,00 €
Etude Angladure	100 000,00 €
Etude environnementale Abos-Parbayse	100 000,00 €
Etude BE Arros-de-Nay	50 000,00 €
Etude Baudreix-Mirepeix	50 000,00 €
Etude réfection système d'endiguement de Pontacq	60 000,00 €
Etude réfection système d'endiguement de Nousty	72 000,00 €
Prestation SAFER – Acquisition foncière Abos-Parbayse	25 000,00 €
Total	2 446 524,00 €

- 5 k€ inscrits pour des frais liés au site internet, aux logiciels, etc.
- Le chapitre 21 représente 5 % des dépenses d'investissement. 10 k€ pour le renouvellement de mobilier et de matériel informatique et 30 k€ pour d'autres immobilisations corporelles. 102 k€ ont également été prévus pour l'acquisition de parcelles et les frais afférents.

- Le chapitre 16 représente 3 % des dépenses de la section d'investissement. Les crédits ouverts correspondent aux crédits nécessaires pour le remboursement du capital des emprunts des syndicats dissous repris par le SMBGP.

4.2- Les recettes d'investissement

Les valeurs de chaque chapitre de la section d'investissement sont présentées dans le Tableau 11.

Tableau 11 : Recettes d'investissement 2026 par chapitres et par fonctions

Libellé	Pour mémoire, budget précédent (BP + BS + DM)	RAR 2025	BP 2026	Fonctions
13 – Subventions d'investissement reçues	340 700,30 €	0,00 €	345 100,00 €	735 – Lutte contre les inondations = 345 100,00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	770 668,38 €		0,00 €	01 – Opérations non ventilables = 0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement	1 111 368,68 €	0,00€	345 100,00 €	735 – Lutte contre les inondations = 345 100,00 €
021- Virement de la section de fonctionnement	966 374,36 €		1 911 445,26 €	01 – Opération non ventilables = 1 911 445,26 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	107 547,46 €		49 072,21 €	01 – Opération non ventilables = 49 072,21 €
041 – Opérations patrimoniales				
Total recettes d'ordre	1 194 295,79 €		1 960 517,47 €	01 – Opérations non ventilables = 1 960 517,47 €
001 – Excédent d'investissement reporté	120 373,97 €		378 770,04 €	01 – Opération non ventilables = 378 770,04 €
Total des recettes d'investissement cumulées	2 305 664,47 €	0,00 €	2 684 387,51 €	01 – Opérations non ventilables = 2 339 287,51 € 735 – Lutte contre les inondations = 345 100,00€

Ces valeurs sont illustrées par les Figure 8 et 9 :

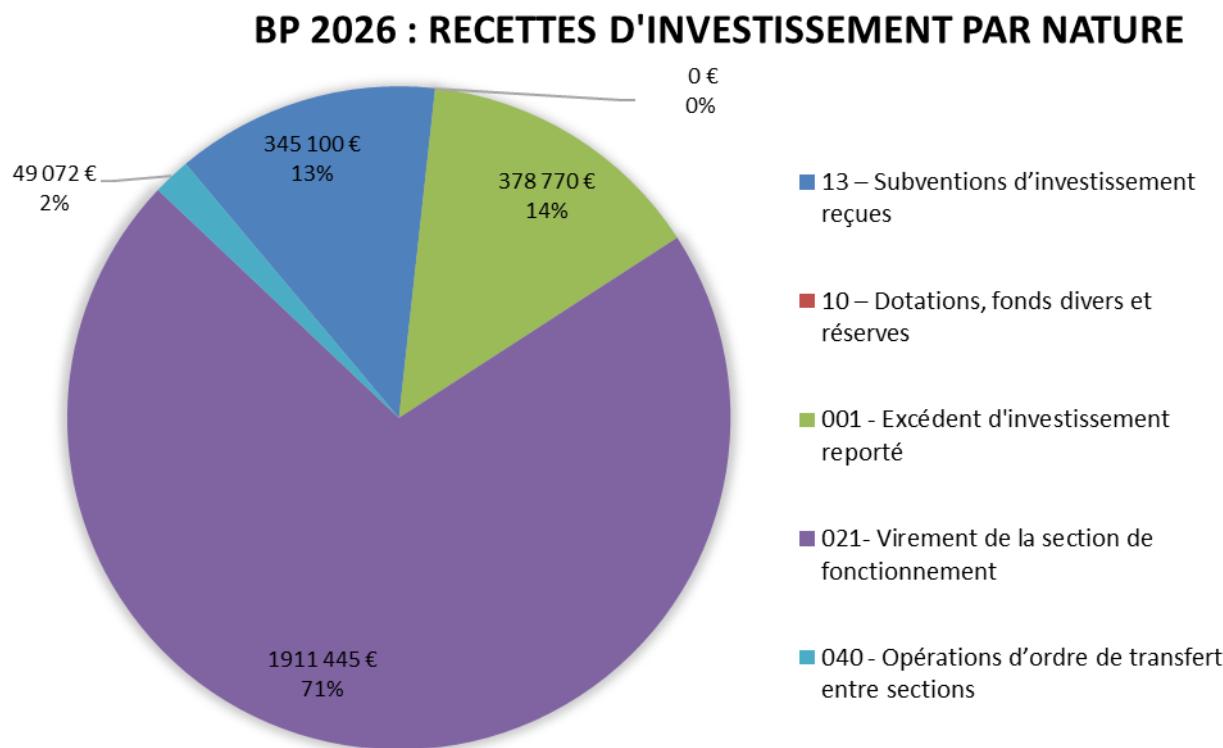


Figure 8 : Recettes d'investissement du BP 2026 par nature

BP 2026 : RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION

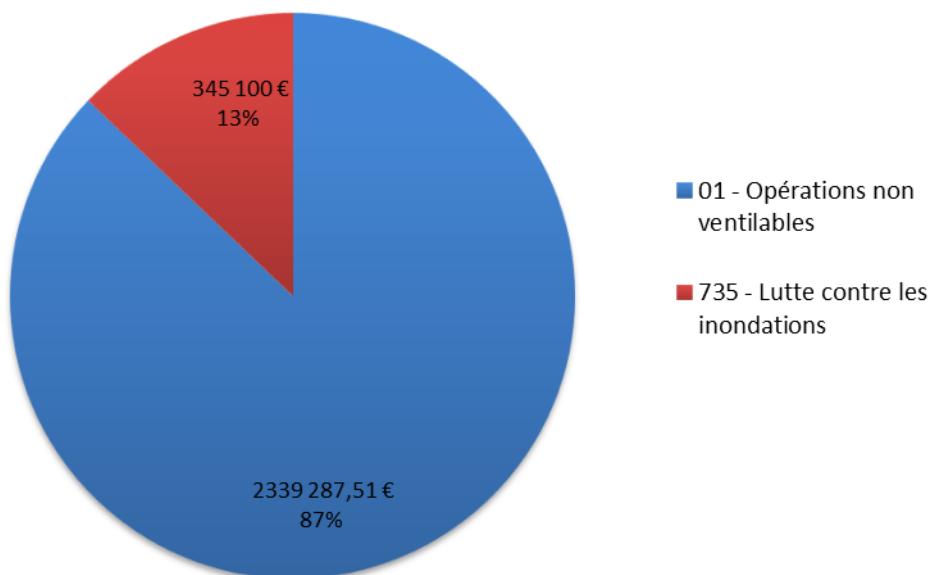


Figure 9 : Recettes d'investissement du BP 2026 par fonction

- Les recettes figurant au chapitre 13 représentent 13 % des recettes de la section d'investissement. Ce sont des subventions notifiées pour certaines études inscrites en investissement.
- Aucun crédit n'est inscrit au chapitre 10 : le montant du FCTVA n'a pas encore été attribué pour 2026. Par ailleurs, au vu des résultats de l'exercice 2025, aucun crédit n'a été comptabilisé au compte 1068, « excédent de fonctionnement capitalisé ».
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) intègrent principalement les recettes liées aux amortissements des immobilisations.
- L'excédent d'investissement reporté suite à l'affectation des résultats représente 14 % des recettes de la section.
- Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement représente 71 % des recettes d'investissement.

5- Structure et gestion de la dette

Au 1^{er} janvier 2019, la substitution du SMBGP aux syndicats dissous (SIGP, SIAHBO, SIVU de Régulation des eaux, SIVU des Baïses, SIVU du Lagoin) par transfert à ce dernier de l'intégralité de leurs compétences a entraîné la reprise de tous les emprunts desdits syndicats (16 emprunts au total).

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 s'élève à 376 299,92 €.

Le besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette est le suivant :

Tableau 12 : Perspectives d'évolution du besoin de financement annuel

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2026	376 299,92	89 863,48	9 633,61	99 497,09	286 436,44
2027	286 436,44	82 555,74	7 051,25	89 606,99	203 880,70
2028	203 880,70	73 423,29	4 778,85	78 202,14	130 457,41
2029	130 457,41	57 614,72	3 065,10	60 679,82	72 842,69
2030	72 842,69	32 588,52	1 836,50	34 425,02	40 254,17
2031	40 254,17	13 591,12	1 206,68	14 797,80	26 663,05
2032	26 663,05	13 966,35	831,46	14 797,81	12 696,70
2033	12 696,70	6 201,29	483,31	6 684,60	6 495,41
2034	6 495,41	6 495,41	189,17	6 684,58	0,00
Total		376 299,92	29 075,93	405 375,85	

6- Agrégats financiers et ratios légaux

Il est précisé que la forme juridique ainsi que la gestion financière du Syndicat ne sont pas comparables à celles des communes ou EPCI-FP pour lesquels les agrégats financiers et ratios constituent des indicateurs pertinents.

Néanmoins, l'exercice normalisé du calcul de ces indicateurs est détaillé ci-après dans le respect des éléments à fournir dans la note brève et synthétique accompagnant le budget primitif.

Au niveau du BP 2026 :

- Il n'y a aucune épargne de gestion dégagée : la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement présente un solde négatif de 2 562 k€. Toutefois, les résultats de fonctionnement reportés couvrent ce déficit, puisque l'excédent de fonctionnement reporté représente 4 522 k€.
- Ce faisant, il n'y a pas non plus d'épargne brute (différence entre l'épargne de gestion et le remboursement des intérêts de la dette) dégagée pour 2026. Les intérêts représentant 9,6 k€ pour l'année 2026, on arrive à une épargne brute de – 2 571 k€.
- En calculant l'épargne nette (différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette : 90 k€ pour 2026), on arrive à une situation négative de – 2 481 k€.

En comparant avec les résultats de fonctionnement reportés, la situation ne préjuge pas une mauvaise santé financière de la collectivité.

S'agissant des ratios légaux relatifs aux EPCI non dotés d'une fiscalité propre et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus :

- les dépenses d'exploitation représentent 73,2 % des dépenses réelles de fonctionnement
- les produits d'exploitation et de domaine représentent 0,1 % des recettes réelles de fonctionnement
- les transferts reçus représentent 99,9 % des recettes réelles de fonctionnement : 36,3 % pour les subventions d'investissement et 63,5 % pour le résultat reporté N-1.
- l'encours de la dette est égal à 376 299,92 €

7- Effectif de la collectivité et charges de personnels

Au 1^{er} janvier 2026, l'effectif de la collectivité comprend :

- le directeur,
- l'ingénieur GeMAPI,
- trois techniciens GeMAPI,
- l'animatrice du Programmes d'Action et Prévention des inondations (PAPI)
- la chargée de mission PAPI
- la chargée d'opération prévention des inondations
- la responsable administrative, comptable et financière

- l'animatrice Charte de gestion de la ressource en eau.

Pour l'année 2026, les charges de personnel projetées s'élèvent à 570 000,00 €. Elles intègrent un plein temps pour 9 agents et un temps partiel à 80% pour un agent.

Des crédits ont été inscrits pour des éventuels recours aux agents du pôle missions temporaires du CDG64, indemnités de congés payés, charges patronales pour commissaires enquêteurs, etc.

Il est important de noter qu'une partie des charges du personnel est financée par l'agence de l'eau et le fonds Barnier pour l'animation du programme d'études préalables au PAPI.

8- Conclusion

Les dépenses et recettes de fonctionnement du Syndicat progressent de 383 k€ par rapport à l'exercice 2025. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation des crédits dédiés aux études, en particulier celles inscrites dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Parallèlement, une baisse des crédits affectés aux programmes de travaux est constatée, à hauteur de 210 k€ pour les affluents et de 39,3 k€ pour les ouvrages de protection contre les inondations. Cette diminution s'explique notamment par la réduction des subventions, en particulier celles versées par la Région.

La section d'investissement enregistre une augmentation de 206 k€. Celle-ci s'explique par le lancement de nouvelles études, prévues dans le cadre du PAPI, et notamment celles relatives à la création de nouveaux ouvrages de protection contre les inondations.

Les principales actions 2026 consisteront notamment à :

- Poursuivre les opérations engagées en 2025
- Mettre en œuvre un programme ambitieux de gestion du gave de Pau et de ses affluents
- Poursuivre, à la suite de la validation du PAPI, les actions concrètes relatives à la création d'ouvrages de protection des inondations : études, marchés, acquisitions foncières.

